



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de l'environnement**

Affaire suivie par : Ania GUIBERTEAU

tél : 05 46 27 44 41

anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

**Commission de suivi de site  
Société Boréalys L.A.T France –  
La Rochelle**

Compte-rendu de la réunion  
du mardi 11 octobre 2022 à 14 h 30  
salle Jean Moulin - Préfecture

*Liste des participants*

Collège « Administration de l'État » :

|               |  |
|---------------|--|
| M. MOLAGER    | Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime |
| Mme COUTY     | Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL           |
| Mme CHEMINADE | Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL           |

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

|              |   |
|--------------|---|
| M. DUBOIS    | Conseiller municipal – Ville de La Rochelle   |
| M. RAPHEL    | Conseiller communautaire – CDA de La Rochelle |
| Mme DESVEAUX | Conseillère départementale                    |

Collège « Riverains » :

|                |  |
|----------------|--|
| Mme GUIBORDEAU | Présidente du Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette |
| M. DE BEAUFORT | Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette               |

Collège « Exploitants » :

Directeur de la Société Boréalys LAT France

Collège « Salariés »

|          |  |
|----------|--|
| M. J. H. | Technicien de maintenance du site Boréalys LAT France de La Rochelle |
|----------|--|

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine COUSSEAU      Chef de service Risques industriels et DECI - SDIS 17  
Capitaine FAUCHERON      Adjoint au Chef de service Risques industriels et DECI - SDIS 17

Invité :

M. Emmanuel BOUTIN, communauté d'agglomération de La Rochelle

Étaient excusés :

Mme VETTER                      CDA La Rochelle  
Mme COSTES                      Unité prévention des risques – DDTM 17  
Mme FEUILLADE                      Direction des sécurités – Préfecture  
M. COURTHEOUX                      Commandant de Port – Port Atlantique de La Rochelle  
Mme LACROIX                      Présidente du Comité de quartier de Port Neuf

**Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 11 octobre 2021
- Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2021 de la société Boréalys LAT France en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

**14 h 30 – Début de la Séance**

M. le Président ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

**1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 11 octobre 2021**

Pas de remarque concernant le compte-rendu de la précédente commission qui est approuvé à l'unanimité.

**2. Bilan du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 de l'inspection des installations classées**

Mme COUTY présente le bilan des installations classées sur la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 de l'inspection des installations classées.

M. RAPHEL s'enquiert du délai de mise en conformité pour les écarts relevés lors de la visite d'inspection.

Mme COUTY explique qu'à la suite du signalement des écarts, l'exploitant a adressé un courrier dont les réponses ont été jugées satisfaisantes. En outre, une vérification sera effectuée lors de la prochaine visite d'inspection.

M. RAPHEL interroge sur le délai de mise en conformité concernant les observations émises lors du bilan.

M. le Directeur de la société Boréalys LAT France, déclare que la société a proposé une action d'amélioration et un délai de mise en œuvre pour chaque observation émise. À ce jour, trois des quatre écarts signalés dans le bilan sont résolus. Le quatrième écart concernant la mesure des poteaux incendie n'a pas encore été traité en raison des restrictions d'eau.

### **3. Bilan de l'exploitant de l'année 2021**

M. le Directeur de Boréalys La Rochelle présente le bilan de l'année 2021 de la société en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement.

M. RAPHEL souhaite savoir si la DREAL est habilitée à donner un avis concernant l'audit SGS (Système de gestion de la sécurité).

Mme COUTY indique que l'exploitant n'est plus obligé de faire parvenir les rapports d'audit SGS à la DREAL. Toutefois, ces rapports peuvent être consultés lors d'une visite d'inspection ayant pour thématique le système de gestion de la sécurité.

M. RAPHEL s'enquiert d'un changement de fournisseur d'engrais en raison de la crise géopolitique et des contrôles de produits mis en place.

M. le Directeur de Boréalys LAT France précise que le site de La Rochelle ne fait appel à aucun fournisseur alternatif. L'approvisionnement est réalisé uniquement en interne au groupe. Les analyses de produits effectuées en sortie du site de fabrication font foi, aucune nouvelle analyse n'est effectuée lors de la réception des produits sur le site de La Rochelle.

Mme DESVEAUX s'interroge sur la nature des accidents survenus sur site.

M. le Directeur de Boréalys LAT France indique que les accidents constatés sont principalement des chocs, des chutes et des blessures liées à l'utilisation d'outils électroportatifs qui touchent principalement les mains et les membres inférieurs. Un seul accident lié à un contact avec un produit chimique a été dénombré sur un site de production du groupe. De plus, l'ensemble des accidents fait l'objet d'un partage d'expérience au sein du groupe, afin d'en tirer les conclusions sur chaque site et apporter des modifications si nécessaire.

Mme DESVEAUX demande si l'augmentation significative du tonnage traité a entraîné une révision du plan d'opération interne (POI) et du plan particulier d'interventions (PPI).

M. le Directeur de Boréalys LAT France précise que le flux à l'intérieur du site n'a pas été augmenté, seules les capacités à l'extérieur ont été revues. Une des données d'entrée de cette modification était l'absence d'impact sur les rayons d'effet indiqués dans le plan de prévention des risques technologiques (PPRT).

M. RAPHEL a le sentiment que la DREAL est de moins en moins sollicitée sur ces sujets-là alors qu'il aurait été souhaitable que l'État soit encore plus présent. Il prend l'exemple de la transmission de l'audit SGS à la DREAL qui relève d'une démarche volontaire de l'exploitant, en dehors du contexte d'une visite d'inspection.

Mme COUTY rappelle que des campagnes d'actions nationales et régionales sont effectuées chaque année pour les SEVESO seuil haut. Ces dernières années, pour tous les SEVESO seuil haut, il y a eu des exercices POI déclenchés de manière inopinée et en dehors des heures ouvrées. Par ailleurs, en ce qui concerne le voisinage, un programme d'actions de contrôles poussés de l'ensemble des sites classés ICPE et situés dans un rayon de 100 mètres d'un établissement classé SEVESO seuil haut a été réalisé sur trois ans.

En l'absence d'autres questions, M. le Président lève la séance.

La Rochelle, le 23 NOV. 2022

Le Président



Pierre MOLAGER